

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez						
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire			
	X	X						
<b>Action AGR11</b>		<b>Restructurer et développer l'abattoir d'Ambert et l'offre d'ateliers de transformation collectifs</b>						
<b>Lien avec le projet de territoire</b>		<b>F31 : Accompagner le développement des circuits courts</b> <b>F32 : Développer et restructurer l'abattoir d'Ambert et l'atelier de découpe de St Amant</b> <b>F33 : Expérimenter de petites unités de transformations locales</b>						
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>								
<p>Dernier abattoir public du département du Puy de Dôme, l'abattoir d'Ambert (propriété de la commune) était, jusqu'à fin 2019, géré par une société d'exploitation privée. Suite à des dysfonctionnements et des difficultés financières, la mairie a dû reprendre en régie directe la gestion de l'équipement afin de permettre la poursuite de l'activité. Le transfert de la compétence vers la CC sera effective au 1er janvier 2022. Fin 2020, l'abattoir a été mis en demeure de fermeture dans le cadre des contrôles officiels annuels permettant l'évaluation du "degré de conformité avec la législation". De nombreuses non-conformités sont signalées concernant notamment les questions d'hygiène et de protection de l'environnement.</p> <p>La volonté commune de la municipalité d'Ambert et de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez est de pérenniser cet équipement, levier de développement local (pour les filières courtes et l'alimentation de proximité notamment), et de conserver sa dimension de service public au profit des acteurs du territoire.</p>								
<b>Description détaillée de l'action</b>								
2 axes de travail :								
<b>1/ Volet abattoir d'Ambert :</b>								
A court terme (2021/2022) : l'objectif est la mise aux normes et l'amélioration du fonctionnement :								
- 2021 : Travail en collaboration avec la mairie afin de restaurer de bonnes pratiques dans l'exercice de l'activité quotidienne de l'établissement et d'apporter des réponses pérennes aux non-conformités soulevées par les services de la DDPP ;								
- Renforcement des ressources humaines (directeur, responsable qualité et gestion des risques, secrétaire) ;								
- Travaux de mises aux normes des bâtiments et du matériel ;								
- 2022 : reprise de la gestion de l'abattoir en régie par la CC.								
A moyen terme (2023/24) : l'objectif est d'assurer la pérennité et le développement de l'outil :								
- Evolution du mode de gestion vers la création d'une structure alliant public et privé (Société d'Economie Mixte), sollicitation des partenaires dans cette nouvelle organisation,								
- Travaux d'investissement,								
- Etude sur le développement de l'activité de l'abattoir (recherche de nouveaux marchés, proposition de nouvelles prestations etc.).								
<b>2/ Volet Transformation :</b> expérimenter des petites unités de transformation locales et collectives :								
- Création et/ou accompagnement à la création d'unités fixes ou mobiles de transformation de produits agricoles (viande, fruits, légumes etc.)								
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>								
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Créer et maintenir une synergie entre les différentes parties prenantes Engagement des partenaires et utilisateurs dans le projet					++	
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- tonnage annuel abattu et transformé - nombre d'ateliers de transformation en fonctionnement						
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Incidences positives : développement d'une agriculture de proximité et développement des filières courtes						
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'agriculture et de la forêt						
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et Forêt : Marie-Laure LABOURÉ						
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez						
CALENDRIER DE L'OPERATION		- 2022 : Prise de compétence par la Communauté de Communes et gestion en régie - 2023/2024 : évolution vers une SEM - 2024-2027 : Développement de l'abattoir et accompagnement des projets de transformation collectifs						
COUT DE L'OPERATION		A définir selon les orientations politiques à venir						
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement						
PARTENAIRES TECHNIQUES		Commune d'Ambert, Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP), Parc Naturel Régional Livradois Forez, Conseil Départemental, producteurs locaux et boucheries locales						
PARTENAIRES FINANCIERS		Commune d'Ambert, Département, Région, Etat, Europe						

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez			
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire
	X				

**Action AGR12** *Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement en produits locaux et de qualité*

Lien avec le projet de territoire d'Ambert Livradois Forez

**F35 : Lutter contre le gaspillage alimentaire**  
**F36 : Développer une alimentation positive : une culture du consommateur durable**

**Contexte et enjeux de l'action**

Entrée en vigueur en novembre 2018, la « Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » (dite Loi Alimentation 2018 ou Loi EGAlim) a fixé des objectifs ambitieux pour la restauration collective. Dernièrement, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie "De la ferme à la table : pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement" et propose des actions visant la durabilité des systèmes alimentaires.

Le territoire d'ALF compte 70 établissements privés et publics proposant de la restauration collective, organisée en gestion directe (cuisine sur place) ou déléguée à une cuisine centrale. Il s'agit d'établissements scolaires, sociaux, de santé, touristiques ou encore d'entreprises.

Fort de l'expérience du programme "Moins Jeter, Mieux Manger en établissements de santé" et des dispositifs "établissements témoins", le service déchets et le service agriculture de la communauté de communes souhaitent mener une action d'amélioration des pratiques auprès des établissements proposant de la restauration collective sur le territoire.

Objectifs de cette action :

- Mise en conformité des municipalités et autres structures avec la loi EGAlim,
- Amélioration de l'offre alimentaire en proposant aux convives des produits de qualité, de proximité et de saison
- Réduction des déchets résiduels (LGA, contenants réutilisables) et mise en place du tri des biodéchets par le compostage,
- Sensibilisation du public (agents de la restauration, familles) au delà des 2000 élèves des 36 écoles du territoire, à une alimentation saine et de qualité,
- Mise en relation de l'offre et de la demande en produits locaux pour la restauration collective
- Développement d'une agriculture durable

Cette action s'inscrit dans la stratégie du Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le Grand-Clermont.

**Description détaillée de l'action**

- Réunions d'information sur la LOI EGALIM pour les élus et agents en charge de la restauration collective dans les écoles
- Présentation du projet et groupe d'échanges auprès des gestionnaires/cuisiniers
- Information des parents d'élèves lors du lancement du projet et boîte à idées
- Diagnostic LGA en cuisine et état des lieux des pratiques d'approvisionnement pour chaque établissement
- Mise en place d'actions de LGA adaptées à chaque établissement
- 1 journée ou 2 demi-journées de formation collective et rencontre-ateliers par an pendant 3 ans (½ journée pour LGA + ½ journée pour approvisionnement local de qualité)
- Constitution et animation d'un réseau de partage d'expérience entre acteurs de la restauration collective du territoire
- Formations "intra" (2/an via le CNFPT) à destination des gestionnaires/cuisiniers concernant les thématiques suivantes : intégration de produits de qualité, identification des critères de qualité des produits (saisonnalité, valeur nutritionnelle, signes de qualité etc.), achat de produits de proximité (marchés publics, contrats, Outil Agrilocal etc.), techniques culinaires, diversification des sources de protéines, élaboration des menus etc.
- Organisation de "visites-dégustation" à la ferme et temps d'échange entre agriculteurs et cuisiniers/gestionnaires afin de partager les contraintes de chacun
- Actions de sensibilisation des élèves à la LGA et à l'alimentation "positive" : Mise en place d'une prestation d'accompagnement éducatif sur 2 années scolaires (pesées pédagogiques, animations, visites de ferme etc.)
- Valorisation du projet : Réalisation d'un clip (durée 3 à 5') de communication sur la démarche réalisée

**Impacts et mise en oeuvre de l'action**

Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
xx	x	x		x	x	xx	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagements des communes et des gestionnaires/cuisiniers Animation du réseau					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Pourcentage d'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration scolaire Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire par rapport à l'état initial Nombre d'installations de composteurs					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<b>Incidences positives</b> : La lutte contre le gaspillage alimentaire va permettre de limiter la production de déchets. Action qui contribue au développement d'une agriculture de proximité et au développement des filières courtes.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt Vice Président en charge de la gestion des déchets					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ Responsable du Projet Biodéchets : Marie CHIZELLE					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez ; 36 écoles, 1 lycée, autres structures					
CALENDRIER DE L'OPERATION		-2021 : lancement de l'accompagnement des restaurants scolaires -2022-2027 : animation d'un réseau					
COUT DE L'OPERATION		Prestations années 1 à 3 : 100 000 Suivi : 3 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Gestionnaires des restaurants collectifs, PNRLF, DRAAF					
PARTENAIRES FINANCIERS		Communes, Département, Région, Etat (plan de relance), Europe, ADEME, VALTOM, Mécénat d'entreprises					

Action AGR13	Développer l'offre alimentaire locale pour la restauration collective						
Lien avec le projet de territoire	F31 : Accompagner le développement des circuits courts F37 : Mobiliser du foncier pour la restauration collective						
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>La restauration collective a un rôle majeur à jouer afin de répondre à la demande croissante des consommateurs ainsi qu'aux enjeux nationaux de préservation de l'environnement et de la santé. L'objectif principal de cette action est de permettre aux agriculteurs du territoire de créer et sécuriser de nouveaux débouchés par le développement de l'approvisionnement de la restauration collective.</p> <p>En terme de développement durable, les enjeux de cette action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique local,</li> <li>- Relocalisation des systèmes alimentaires,</li> <li>- Dynamique de l'agriculture de qualité et de l'agroalimentaire de proximité,</li> <li>- Valorisation des productions locales et des filières courtes,</li> <li>- Education au goût et à l'alimentation de qualité.</li> </ul> <p>Cette action s'inscrit dans la stratégie du Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le Grand-Clermont.</p> <p>Cette action se positionne en complément et en simultané avec l'action AGR12 concernant notamment la réflexion sur la demande de la restauration collective en produits bio et/ou de proximité.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>1. État des lieux de l'offre en produits bio et /ou locaux disponibles pour la restauration collective locale</p> <p>2. Afin de développer les filières/types de productions en tension/ peu disponible sur le territoire : proposition aux agriculteurs de diversifier leurs activités en intégrant ces nouvelles productions à destination de la restauration collective</p> <p>3. Création d'un guide de l'offre de produits bio et/ou locaux à disposition des gestionnaires cuisiniers</p> <p>4. Formation/accompagnement des producteurs pour se positionner en restauration collective</p> <p>5. Organiser et structurer l'approvisionnement (mise en relation, contractualisation entre les parties, création d'une plateforme logistique etc.)</p> <p>6. Favoriser la production maraîchère (création de réserves foncières et/ou mise à disposition de terrains publics)</p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
x				x	x	x	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement des producteurs Animation du réseau					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de producteurs engagés dans la démarche</li> <li>- Pourcentage d'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration scolaire</li> </ul>					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Incidence positive : action qui contribue au développement d'une agriculture de proximité et au développement de filières courtes.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ					
LOCALISATION		Territoire d'Amberlival Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<ul style="list-style-type: none"> <li>-2021 : lancement de l'opération</li> <li>-2022-2027 : réalisation des actions et suivi</li> </ul>					
COUT DE L'OPERATION		Prestations années 1 à 3 : 20 000 Suivi années 4 à 6 : 3 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Producteurs, Organisation Professionnelle Agricole (OPA), Associations, Conseil départemental					
PARTENAIRES FINANCIERS		Département, Région, Etat (Plan de relance), Europe, Mécénat d'entreprises					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X						
Action AGRI4		Accompagner le développement des circuits courts					
Lien avec le projet de territoire		F31 : Accompagner le développement des circuits courts					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Les circuits courts agricoles se caractérisent par leurs modes de commercialisation des produits soit en vente directe soit par la vente via un seul intermédiaire. Ils permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et la distance qui séparent le producteur du consommateur. Ils diminuent donc la pollution liée au transport des produits, donnent aux consommateurs plus de visibilité sur les modes de productions et permettent une meilleure rétribution des agriculteurs.</p> <p>En terme de développement durable, les enjeux de cette action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisation de l'alimentation</li> <li>• Juste rémunération des producteurs</li> <li>• Développement économique durable du territoire</li> <li>• Bien entre producteur et consommateur</li> <li>• Promotion des produits de qualité</li> </ul> <p>Cette action s'inscrit dans la stratégie du Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le Grand-Clermont.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>- Poursuivre et développer des actions de mise en valeurs des produits et des producteurs : animations sur les marchés, marchés nocturnes en été, ciné goûter, fermes ouvertes, balades gourmandes etc.</p> <p>- Informer sur les lieux de ventes de produits locaux (marchés, vente à la ferme, magasin etc.)</p> <p>- Accompagner au développement/Développer de nouveaux modes de commercialisation : via les comités d'entreprises, drive fermier, livraison de paniers, AMAP etc.</p> <p>- Créer des circuits de logistiques locaux : organisation de groupes de consommateurs locaux, plateforme, livraison de paniers via les MSAP etc.</p>							
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
xx				x	x	x	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs et des consommateurs Communication					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre annuel d'animations</li> <li>- nombre d'initiatives accompagnées</li> <li>- nombre de points de vente de produits locaux</li> </ul>					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Incidence positive : action qui contribue au développement d'une agriculture de proximité et au développement des filières courtes					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Les 6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		10 000€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Producteurs locaux, Parc, communes, associations					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME, Département					

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X						
<b>Action AGRIS</b>		<b>Accompagner les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement dont l'agriculture biologique</b>					
<b>Lien avec le projet de territoire</b>		<b>F11 : Construire un territoire 0 pesticide</b> <b>F12 : Accompagner les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dont l'agriculture biologique</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Le secteur agricole et forestier est celui qui émet le plus de Gaz à Effet de Serre, soit 42% des émissions totales. Ces émissions sont de deux ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour 89%, elles proviennent d'émissions non énergétiques (cheptels, cultures et pratiques)</li> <li>- Pour 11%, elles proviennent d'émissions énergétiques (engins et bâtiments)</li> </ul> <p>Partant de ce constat, et face à des enjeux globaux de dégradations des ressources naturelles, de changement climatique, de santé, il est devenu indispensable de faire évoluer les pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, génératrice de produits sains et de qualité et permettant une juste rémunération de ses actifs. L'agro écologie, par son approche globale des systèmes agricoles, est un ensemble de pratiques permettant de combiner le triple enjeu économique, social et environnemental. Ces techniques variées et en constante expérimentation ont pour objectifs notamment de réduire le travail du sol et d'augmenter sa fertilité, de préserver la biodiversité et les ressources naturelles, de favoriser la diversité (spécifique et génétique), d'accroître l'autonomie de l'exploitation ou encore de valoriser les co-produits.</p> <p>Concernant les bâtiments et les engins agricoles, les différents partenaires agricoles proposeront des actions visant à réduire les consommations et à améliorer leurs performances énergétiques.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner le développement des pratiques agroécologiques (formations, visites, échanges, conseils techniques etc. )</li> <li>-Favoriser le développement d'actions collectives : mutualisation d'outils, d'équipements, d'emplois partagés</li> <li>-Accompagnement à la restructuration du parcellaire afin de faciliter les conditions d'exploitation (via l'animation territoriale du Conseil départemental 63 notamment)</li> <li>-Promotion d'une agriculture vertueuse et de ses métiers (journées portes ouvertes, animations à la ferme, communication etc.)</li> <li>-Accompagner les organisations professionnelles agricoles dans la collecte et le recyclage des pneus usagés ;</li> <li>-Accompagner les exploitations agricoles vers l'autonomie énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li>* favoriser les économies d'énergie pour alléger les charges des exploitations ;</li> <li>* encourager les initiatives locales de production d'énergie visant à réduire leur dépendance énergétique.</li> </ul> </li> </ul>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+	+	+	++	++	++		
CONDITIONS DE LA REUSSITE				Mobilisation des agriculteurs et partenaires Communication Accompagnement financier			
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)				Nombre d'événements accompagnés ou mis en place Surface exploitée en AB Nombre de diagnostics énergétiques réalisés Baisse des émissions de GES			
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Incidences positives : L'agriculture raisonnée et biologique permettent d'améliorer la biodiversité (laisse la place à des espèces locales, moins d'intrants susceptibles d'avoir un impact sur la faune et la flore, repos de la terre et de la microfaune). Effets bénéfiques sur la santé des consommateurs.					
ELU REFERENT				Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt			
AGENT REFERENT ALF				Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ			
LOCALISATION				Territoire d'Ambert Livradois Forez			
CALENDRIER DE L'OPERATION				Les 6 ans du PCAET			
COUT DE L'OPERATION				communication et animation : 15 000€ animation conseil départemental : 23 000€ par an temps agents			
TYPES DE DEPENSES				Fonctionnement			
PARTENAIRES TECHNIQUES				Organisations professionnelles agricoles, associations , PNRLF			
PARTENAIRES FINANCIERS				Conseil départemental, Région, Etat, Europe			

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X						
Action AGR1 6		Promouvoir une sylviculture durable					
Lien avec le projet de territoire		<b>B32 : Création et entretien de la desserte forestière</b> <b>B33 : Promouvoir le bois local</b> <b>B34 : Porter une animation territoriale pour une gestion durable des forêts</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Le territoire d'Ambert Livradois Forez est fortement boisé, à hauteur de 64 %, avec plus de 78 000 ha de forêt. Selon sa localisation et son histoire, la forêt locale est composée soit de plantations monospécifiques de résineux installés dans le contexte du FFN aujourd'hui arrivés à maturité et en cours d'exploitation, de boisements spontanés (accrus ligneux) issus de friches et de boisements anciens feuillus et/ou résineux essentiellement des sapinières, des sapinières-hêtraies ou des hêtraies.</p> <p>Composée à 89% de forêt privée, les boisements sont caractérisés par un nombre important de très petites propriétés avec des parcelles de taille réduite. Ce morcellement du foncier complexifie la gestion forestière.</p> <p>Le code forestier définit la gestion durable des forêts telle qu'elle "garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes."</p> <p>Dans une région à dominance boisée comme le Livradois-Forez, il est important de faire évoluer les pratiques sylvicoles afin de répondre aux enjeux actuels de séquestration du carbone, d'accueil de la biodiversité, du renouvellement et de l'adaptation de la forêt aux changements climatiques, de maintien de l'économie locale, ou encore de préservation du patrimoine paysager.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1. Débloquer les freins à la gestion et la mobilisation du bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions foncières visant à lutter contre le morcellement de la propriété</li> <li>- Création de desserte dans les massifs enclavés</li> </ul> <p><b>2. Accompagnement des propriétaires dans l'évolution des pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations collectives et de conseils individuels réalisés par le service d'animation territoriale forestier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,</li> <li>- Soutien aux associations de propriétaires forestiers locales</li> <li>- Journée de sensibilisation à destination du grand public</li> <li>- Promotion des dispositifs d'aides existants sur le territoire (Sylv'ACTES notamment)</li> </ul> <p><b>3. Sensibilisation des plus jeunes par des animations en établissements scolaires</b></p> <p><b>4. Programmation variée dans le cadre des Journées Internationales de la forêt en mars de chaque année,</b></p> <p><b>5. Élargir le comité de pilotage de l'animation territoriale portée par le Département aux acteurs de la gestion forestière locale</b></p> <p><b>6. Associer au Parc Naturel Régional dans l'organisation de rencontres régulières entre acteurs de la filière de la forêt et du bois afin d'échanger sur les expériences, les problématiques et les projets de chacun</b></p> <p><b>7. Assurer une répartition équilibrée des espaces forestiers et agricoles à travers notamment les Réglementations des boisements et faciliter la reconquête de boisements gênants dits "timbres-poste"</b></p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs de la filière et des propriétaires					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Communication Linéaire de desserte forestière créée Nombre de formations proposées sur le territoire Nombre de propriétaires conseillés individuellement Surface forestière dotée d'un document de gestion					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<b>Incidences positives :</b> Le développement de la sylviculture permet d'améliorer la gestion de la forêt du territoire et de développer de nouvelles compétences. C'est aussi l'occasion de renforcer les besoins de séquestration carbone. <b>Incidences négatives :</b> La création de desserte forestière sera à l'origine d'impacts sur les milieux naturels, les milieux aquatiques et le paysage. <b>Remarques :</b> La recherche de tracé de voies forestières devra être réalisée dans le respect de la séquence "Eviter, Réduire et éventuellement Compenser". Le projet pourra être soumis à Autorisation Environnementale : Loi sur l'eau, Natura 2000, Destruction espèces protégées. Selon la taille de la voie, son revêtement et son ouverture à la circulation publique, l'étude d'impact sera systématique, au cas par cas, ou sans objet. <b>Mesures d'évitement :</b> Les projets de création de voies forestières n'étant pas connus, chaque projet fera l'objet d'une évaluation intégrant la séquence ERC.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Chaque année					
COUT DE L'OPERATION		1 038 000€ - Investissement : 900 000€ (travaux de desserte) - Fonctionnement : 138 000€ (animation/formations + entretien desserte)					
TYPES DE DEPENSES		Investissement et fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ONF, CRPF, COFOR63, CD63, Région, APF locales					
PARTENAIRES FINANCIERS		Communes, Département, Région, Etat, Europe					

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X						
<b>Action AGRI 7</b>		<b>Restaurer et préserver les corridors écologiques</b>					
Lien avec le projet de territoire		<b>F13 : Protéger les espèces patrimoniales et communiquer sur leur sauvegarde</b> <b>F14 : Protéger à long terme des zones humides</b> <b>F61 : Restaurer la continuité écologique, les berges et ripisylves des cours d'eau</b> <b>F62 : Protéger la biodiversité ordinaire et exceptionnelle</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. On distingue ainsi trois types de corridors écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le corridor linéaire. Les bordures de champs, les chemins ruraux, les cours d'eau et leurs rives, en sont un exemple.</li> <li>- Le corridor en îlot. Il se présente sous forme de petites îles, de mares, de clairières ou de jardins.</li> <li>- Le corridor en zone : la forêt, les champs, le bocage, la zone humide, sont des espaces plus vastes qui illustrent ce type de corridors.</li> </ul> <p>A la vue de la baisse considérable de la biodiversité et du changement climatique amorcé, il est important de créer, préserver et restaurer les corridors écologiques pour limiter les différentes pressions et altérations rencontrées sur notre territoire, notamment les impacts sur la biodiversité. Le territoire s'est saisi de la question au travers du Contrat Vert et Bleu porté par le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez ainsi que par la mise en oeuvre de Contrats Territoriaux sur ses différentes masses d'eau.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Maintien, plantation et entretien de haies bocagères :</b></p> <p>1.a : Maintenir et entretenir les réseaux de haies bocagères et les arbres remarquables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un inventaire des haies bocagères et arbres remarquables</li> <li>- identifier dans les documents d'urbanisme les réseaux de haies et les arbres remarquables soit en les répertoriant au titre des espaces boisés classés (EBC), soit en les identifiant et localisant conformément aux dispositions des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme) et ce afin de les protéger</li> <li>- organiser des formations auprès des agriculteurs pour l'entretien ;</li> </ul> <p>1.b : Créer de nouveaux linéaires de haies bocagères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les secteurs géographiques avec peu ou pas de haie ;</li> <li>- inciter à la plantation dans les secteurs préalablement identifiés ;</li> </ul> <p><b>2) Favoriser la végétalisation dans les aménagements de bourgs, notamment lors des travaux de réaménagement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les plantations d'arbres et arbustes ;</li> <li>- créer de nouveaux espaces verts ;</li> <li>- entretenir les espaces verts et naturels des bourgs de manière raisonnée : actions 0 phyto et jardinage au naturel (cf. fiche-action URBA 2).</li> </ul> <p><b>3) Restaurer et préserver la continuité écologique des cours d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en oeuvre le programme d'actions des contrats territoriaux (travaux de restauration et de suivi des espèces menacées de disparition comme la mulette perlière)</li> </ul> <p><b>4) Préserver et valoriser les zones humides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en oeuvre avec les partenaires l'action définie dans la stratégie de la Trame Verte et Bleue (Fiche Action 9 du CVB) sur le secteur des Hautes Chaumes</li> <li>- mettre en oeuvre des actions de préservation et protection des ZH défini dans le CTLAV sur le territoire de l'Ance du Nord et le CTD sur le bassin versant de la Dore</li> </ul> <p><b>5) Communiquer sur les fonctions et intérêts des corridors écologiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer et sensibiliser le grand public : journées thématiques, visites de terrain, panneaux d'exposition, panneaux d'informations</li> <li>- proposer aux établissements scolaires de participer à un Programme d'Education au Développement Durable dans le cadre des contrats territoriaux</li> </ul> <p><b>6) Participer au dispositif "Territoires engagés pour la nature"</b></p>							
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	+	+					++
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Implication des acteurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'agriculteurs formés</li> <li>- linéaire de haies plantées chaque année</li> <li>- nombre de ZH maintenues/restaurées</li> </ul>					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Incidences positives : En oeuvrant pour des changements de pratiques agricoles, cette action aura un impact positif sur le renforcement des cohérences écosystémiques du territoire.					
ELU REFERENT		Vices Présidents du pôle AFEAD					
AGENT REFERENT ALF		Directrice du Pôle en lien avec les agents du pôle					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Participation aux CT : 120 000€ par an Prestations d'animation : 10 000€ Communication : 5 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Mission haies, PNRLF, Fédérations de chasse et de pêche, Epape Loire Lignon					
PARTENAIRES FINANCIERS		Agence de l'Eau, Département					